

Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : HERBICIDE AXIAL 100EC

Numéro d'homologation : 28150

Numéro de demande : 2006-7443

Numéro de l'ARLA : 1442014

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2007**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} décembre 2007**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 7 ÉTUDES SUR LES RÉSIDUS DANS LES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE ET DANS LE TABAC

CODO : **7.2.2**

Titre : **Méthode d'analyse aux fins de l'application de la loi – Matrices
provenant du bétail**

Données requises : **Pour que la méthode T001530-03 soit considérée comme la méthode
d'analyse aux fins de l'application de la loi dans les matrices
provenant du bétail, le titulaire doit présenter :**

**1) Une méthode qui permettrait d'analyser le pinxadène et les
métabolites M2 et M4 dans des matrices de ruminants ainsi que le
pinxadène et les métabolites M2, M4 et M6 dans des matrices de
volaille.**

**2) Des données sur les taux de récupération confirmant la validité des
modifications apportées à la méthode appliquée aux matrices
provenant du bétail.**

CODO : 7.3
Titre : Stabilité à l'entreposage dans un congélateur – Produits transformés

Données requises : Il faut soumettre des données démontrant la stabilité à l'entreposage au congélateur des métabolites M2, M4 et M6 dans les produits transformés à base de céréales, afin de valider les durées de congélation obtenues pour des échantillons de produits transformés dans le cadre des études n° 824-02 (blé) et n° 825-02 (orge) sur les aliments transformés.

PARTIE 9 **ÉCOTOXICOLOGIE**

CODO : 9.3.5
Titre : Toxicité aiguë pour une espèce du genre *Daphnia*

Données requises : Une nouvelle étude de la toxicité aiguë pour une espèce du genre *Daphnia* doit être réalisée avec l'herbicide Axial 100EC et un adjuvant. Cette étude doit faire intervenir des valeurs de pH acides et des témoins pour comparaison par rapport aux sujets traités avec la formulation et l'adjuvant. Elle doit aussi s'accompagner d'une étude de la solubilité du pinoxadène et du NOA 407854 dans le milieu d'essai et dans tout solvant utilisé.

CODO : 9.5.4
Titre : Toxicité aiguë pour les poissons d'eau froide (truite arc-en-ciel) – PC

Données requises : Une nouvelle étude de la toxicité aiguë pour la truite arc-en-ciel doit être réalisée avec l'herbicide Axial 100EC et l'adjuvant A12127S. Cette étude doit faire intervenir des valeurs de pH acides et des témoins pour comparaison par rapport aux sujets traités avec la formulation et l'adjuvant. Elle doit aussi s'accompagner d'une étude de la solubilité du pinoxadène et du NOA 407854 dans le milieu d'essai et dans tout solvant utilisé.

CODO : 9.8.6
Titre : Toxicité pour les plantes vasculaires d'eau douce – PC

Données requises : Une nouvelle étude de la toxicité pour une espèce du genre *Lemna* doit être réalisée avec l'herbicide Axial 100EC et un adjuvant. Cette étude doit faire intervenir des valeurs de pH acides et des témoins pour comparaison par rapport aux sujets traités avec la formulation et l'adjuvant. Elle doit aussi s'accompagner d'une étude de la solubilité

du pinoxadène et du NOA 407854 dans le milieu d'essai et dans tout solvant utilisé.

PARTIE 10

VALEUR

CODO : 10.2.3.3

Titre : Efficacité – Folle avoine

Données requises : Des données supplémentaires doivent être soumises pour la folle avoine, afin d'établir la plus petite dose efficace pour l'herbicide Axial 100EC appliqué seul et avec Refine Extra.

CODO : 10.2.3.3

Titre : Efficacité – Sétaire glauque, avoine cultivée, alpiste des Canaries et
Canaries et panic millet

Données requises : Des données supplémentaires doivent être soumises pour la sétaire glauque, l'avoine cultivée, l'alpiste des Canaries et le panic millet, afin d'établir la plus petite dose efficace pour l'herbicide Axial 100EC appliqué seul et avec les mélanges en cuve des partenaires représentatifs (Refine Extra, Buctril M, MCPA sous forme d'ester, Curtail M, et Frontline).

CODO : 10.2.3.3

Titre : Efficacité – Sétaire verte

Données requises : Des données supplémentaires doivent être soumises pour la sétaire verte, afin d'établir la plus petite dose efficace pour l'herbicide Axial 100EC appliqué seul et avec du MCPA sous forme d'ester.